



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 18 mai 2020
N°2020_10887_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives

Service producteur : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

Opportunité : avis favorable émis le 28 novembre 2018 par la Commission Démographie et questions sociales.

Réunion du Comité du label du 20 novembre 2019 - commission Ménages.

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2020
Visa pour parution JO	Oui

Descriptif de l'opération

Trois enquêtes sur le thème de la pratique physique et sportive ont été menées respectivement en 2000, 2003 et 2010. Le besoin d'actualiser l'enquête de 2010 et d'approfondir l'information relative à la pratique physique et sportive a été exprimé par le ministère en charge des Sports, ainsi que par l'ensemble des acteurs du champ et répond à la préconisation n° 4 de l'avis du Conseil économique, social et environnemental sur « L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives » (10 juillet 2018).

La réédition de cette enquête nationale a pour objectifs de décrire précisément les pratiques physiques et sportives, qu'elles soient autonomes ou encadrées, de faire apparaître les pratiques émergentes, de mesurer précisément le nombre de licenciés et de caractériser le profil socio-économique des pratiquants et non-pratiquants. Elle permettra également d'observer les évolutions des pratiques physiques et sportives ainsi que l'émergence de nouvelles disciplines.

Les thèmes abordés sont les suivants : les modalités de pratique d'activités physiques et sportives (quand, fréquence, où, avec qui, adhésion, licence sportive, compétition, rassemblement sportif) ; les motivations à la pratique ; les accidents lors de la pratique ; pour les non-pratiquants, les raisons de non-pratique et la pratique dans le passé ; les caractéristiques socio-démographiques des enquêtés.

L'enquête interrogera un échantillon de 10 000 individus de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-mer (Drom). La méthode envisagée pour le plan de sondage est basée sur le Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les individus (Fidéli) de l'Insee avec tirage aléatoire d'une personne à interroger par foyer fiscal dans la

table individus. L'interrogation sera multimode (par Internet et par téléphone – lignes fixes et mobiles). Compte tenu de la moindre qualité de la base de sondage concernant certains Drom, l'enquête sera réalisée selon la méthode de sondage aléatoire téléphonique en Guyane et à Mayotte.

L'enquête aura lieu au premier semestre 2020 et sera réalisée par Internet ainsi que par téléphone. L'échantillonnage sera réalisé par l'Insee. Un prestataire privé, sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, assurera la collecte sous la supervision de la maîtrise d'ouvrage (INJEP et Direction des Sports).

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'INJEP et la Direction des Sports. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'INJEP qui s'est associé pour le suivi du projet au Laboratoire sur les vulnérabilités et l'innovation dans le sport (L-VIS) de l'Université Claude Bernard Lyon 1. L'INJEP et la direction des Sports constituent le **comité de pilotage** de l'enquête, dont la mission est de finaliser le cahier des charges, de sélectionner le prestataire, d'en suivre l'avancement du projet à ses différentes étapes, de formuler des recommandations, de valider des livrables.

Un **comité scientifique** a été constitué afin de solliciter des experts et des partenaires sur les modalités techniques et le questionnaire de l'enquête. Il pourra être transformé en comité d'exploitation et élargi après la réalisation de l'enquête. Ce comité scientifique est composé de l'INJEP et de représentants du ministère en charge des Sports (direction des Sports et Pôles de ressources nationaux), du comité national olympique (CNOSF), du Conseil économique, social et environnemental (CESE), de l'association nationale des élus du sport (ANDES), de la Délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques (DIJOP), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et de plusieurs sociologues et chercheurs spécialistes de la mesure et de l'étude des pratiques sportives.

L'exploitation et la diffusion des résultats seront effectuées par l'INJEP. Les premières études réalisées seront diffusées fin 2020 par le biais de la collection « INJEP Analyses & Synthèses » de l'INJEP. Les premiers résultats seront complétés par la publication d'un ouvrage réunissant l'ensemble des analyses issues de l'enquête fin 2021. Les données seront la propriété de l'INJEP. Leur diffusion sera réalisée dans le respect des règles statistiques et dans le cadre de conventions.

~~~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### ***Remarques générales et contextuelles***

- Le Comité du label est alerté qu'une enquête semblable à ENPPS devrait être déployée à La Réunion fin 2020, sous une maîtrise d'ouvrage spécifique. En tout état de cause, cette enquête réunionnaise fera ultérieurement l'objet d'un examen par le Comité du label. Le Comité du label demande au service, dans la mesure où il participe aux instances de conception de cette enquête, d'être vigilant sur les risques d'incohérence avec l'enquête nationale, notamment pour ce qui concerne le questionnaire et l'échantillonnage, et d'en alerter l'équipe responsable.
- Le Comité du label de la statistique publique invite les services à solliciter les institutions représentées au Comité du label dans le cadre de leurs instances de concertation.
- Le Comité du label demande au service de préciser la gouvernance mise en œuvre pour l'enquête ENPPS. En particulier, il demande d'identifier clairement sur tous les documents qui est le responsable du traitement au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD).
- Le Comité du label demande aux services de notifier l'enquête au centre Quetelet, afin d'assurer une publicité adéquate auprès des chercheurs. L'objectif consiste à leur permettre le cas échéant de rejoindre le groupe d'exploitation ou de faciliter l'appropriation de la future enquête.

## **Méthodologie**

- Le Comité du label préconise de mobiliser la réserve strate par strate plutôt que globalement.
- Concernant la correction de la non-réponse, le Comité du label invite le service à privilégier un calage sur source externe unique, valable aussi bien pour la métropole que pour les Drom, pour les variables socio-démographiques.
- Le Comité du label recommande au service de se rapprocher du département des méthodes statistiques afin d'effectuer les travaux méthodologiques adéquats pour bien mesurer et traiter les effets de mode.
- Le Comité du label appelle le service à la vigilance pour les échantillons guyanais et mahorais pour lesquels les numéros de téléphone seront sélectionnés par tirage aléatoire de numéros (méthode de type « random digit dialing »), faute de disposer d'une base de sondage appropriée comme dans les autres régions. Cette situation est de nature à affecter la fiabilité des estimations sur ces régions et les comparaisons avec le reste de l'échantillon.
- Le Comité du label invite le service à réfléchir à l'extension du champ aux moins de 15 ans pour la prochaine enquête (éventuellement au moyen d'une interrogation par proxy), conformément aux orientations de moyen terme du Cnis.

## **Protocole de collecte**

- Le Comité du label demande de bien clarifier les consignes à mettre en œuvre par les enquêteurs en cas de déménagement.
- Le Comité du label encourage le service à recueillir le maximum d'informations sur les non répondants par Internet ou par téléphone dans l'objectif d'apprécier si la non-réponse est ignorable, dans l'idéal en leur adressant un mini-questionnaire de rattrapage.

## **Lettres-avis**

- Le Comité du label prend acte des modifications effectuées dans les lettres-avis et dans le dépliant selon les remarques émises dans le rapport du prélabel.
- Le Comité du label invite l'INJEP à s'identifier comme responsable de l'opération, « en partenariat avec » ou « sur la demande » du Ministère des sports.
- Le Comité du label propose des ajustements dans les lettres-avis :
  - modifier la 2<sup>e</sup> phrase pour inciter autant que possible les personnes ne pratiquant pas d'activité sportive ou physique régulière à répondre à l'enquête ;
  - ne pas indiquer la taille de l'échantillon (celle-ci figure dans le dépliant) ;
  - alléger le bandeau gauche sans citer l'imbrication des différentes entités administratives ;
  - indiquer la marche à suivre pour l'enquêté s'il n'est pas le bon destinataire de la lettre (en s'inspirant du mail qui est assez détaillé) ;
  - au verso : préciser que la personne *doit* répondre elle-même ;
  - ajuster l'antépénultième paragraphe : « .. confidentielles et ne seront utilisées qu'à des fins de constitution de statistiques ... » (supprimer « *anonymes* »).

## **Dépliant**

- Le Comité du label invite le service à revoir la description de l'INJEP et à éviter une description de nature trop administrative.
- Il suggère de reprendre le paragraphe « Pourquoi vous ? » : la phrase en gras est lourde et commence par une évocation très négative. La reprise pourrait s'inspirer d'une formulation du type de celle de la lettre-avis.
- Le service renverra la version complète et définitive des lettres corrigées et du dépliant.

## Questionnaire

- L'Unaf a fait en séance différentes remarques et propositions qui seront transmises aux services. Celles-ci concernent notamment le recensement des facteurs limitant le temps disponible pour la pratique sportive (charge familiale et professionnelle) et la possibilité de mesurer le niveau de vie des personnes interrogées (ou ses déciles).

## Cnil

- Les remarques écrites de la Cnil ont été énoncées en séance et transmises aux services.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'**Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (« ENPPS »)** et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi de l'obligation.

Cet avis est **valable pour l'année 2020**.

La présidente du comité du label de la  
statistique publique



Nicole ROTH